L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 30 SEPTEMBRE.

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Affaires d'Orient.

Londres, 29—La Porte a adressé aux Puissances une circulaire disant qu'un conflit est inévitable si la Servie et le Monténégro continuent à violer la neutralité. Elle déclare que la situation actuelle nécessite la présence de cent mille hommes entre Mostar et Widdin, pour surveiller la frontière. Elle dit que la Turquie est incapable de supporter cela indéfiniment.

Inondations.—Cour martiale.

Londres, 29—Les eaux se sont retirées à Cork. On croit qu'il y a plusieurs personnes noyées. Les dégats faits aux récoltes à Longford, à Kerry et à Tipperary, sont énormes.

Mr James R. Calton est élu lord-maire de Londres.

La Cour martiale, chargée de juger la perte du Vanguard, a réprimandé et cassé le capitaine Dakins.

Epizootie.

Londres, 29—La maladie des pieds et de la bouche s'est développée parmi les bestiaux de certaines localités, et a diminué ailleurs.

Le navire Uncle Joe a été abandonné en mer. L'équipage composé de 15 hommes et le capitaine sont ici.

Londres, 29—Le journal de St-Pétersbourg dit que la Turquie elle-même et le grand Vizir en particulier admettent complètement la nécessité des réformes et se sont décidés à les introduire dans l'empire pour toutes les nationalités. Pour cette raison les cabinets étrangers désirent s'abstenir de toute pression diplomatique ostensible, et borner leurs efforts à l'apaisement de l'insurrection et à l'examen d'institutions appropriées à la prise actuelle et devenir ainsi les instruments des premières améliorations de la situation en Orient.

Cour martiale.

Londres, 29—La cour martiale trouve que la perte du navire est due à la grande vitesse gardée par l'escadre pendant un brouillard, à ce que le Vanguard a imprudemment réduit sa vitesse, tandis que l'Iron Duke augmentait la sienne, et s'écartait de sa direction.

AUTRICHE.

Hostilités imminentes en Serbie

Vienne, 29.—Les journaux de Belgrade publient une nouvelle alarmante d'après laquelle les Turcs se prépareraient à attaquer la frontière Serbe.

On dit que la Sublime Porte a notifié au gouvernement serbe son intention d'occuper, sur la rivière Dwina, une île que réclame la Serbie. Le gouvernement serbe s'oppose à ce dessein.

On annonce officiellement que les troupes serbes de la frontière près de Nisch ont reçu un renfort de 8000, qui porte actuellement leur nombre à 24,000 dans cette région.

SERBIE.

Belgrade, 29—Vingt-neuf membres de la Skoupchtina ont donné leurs démissions.

Complications.

Belgrade, 29.—Le bruit court qu'une crise ministérielle est imminente à cause des dissensions du cabinet sur la question de guerre.

Les affaires se compliquent de plus en plus.

Un décret du prince Milan transporte le siége de la Skoupchtina de Kragujewacz à Belgrade.

MONTENEGRO.

Cettigne, 29—Des nouvelles venues des insurgés affirment qu'ils ont remporté la victoire dans les engagements d'hier près de Osrediza dans la Croatie turque et le long de la rivière Una jusqu'à Dagopolze.

GRÈCE.

Le prince de Galles en Grèce.

Athènes, 29.—La légation anglaise ici a informé le gouvernement grec que le prince de Galles partira d'Italie le 16 octobre pour l'Inde, et qu'il visitera Athènes en route. Le gouvernement a nommé en conséquence une commission chargée de faire les préparatifs convenables pour cette réception.

ESPAGNE.

Madrid, 29—Les journaux ministériels nient que Castelio, pendant qu'il présidait le conseil, ait promis de rétablir le concordat.

ALLEMAGNE.

Berlin, 29—L'empereur est allé à Baden Baden, de là il se rendra, le 10 octobre, en Italie.

BAVIÈRE.

Succès ultramontains.

Munich, 29—Le parti ultramontain a élu le président, le vice-président et d'autres officiers de la diète bavaroise à une majorité de deux voix.

CANADA.

Arrestation d'un caissier.

Montréal, 29—Nichols, le caissier infidèle de la Banque du Commerce, et son père, ont été arrêtés à St-Augustin (Floride).

Sorel, 29 — Un train de voyageurs a déraillé sur la ligne Richmond, Drummond et Arthabaska. Il y a eu dix personnes tuées et 13 grièvement blessées. On dit qu'un rail avait été placé en travers de la voie.

WASHINGTON.

Condamnation du pavage en bois.

Washington, 29—Le Bureau de Santé, considérant le pavage en bois qui couvre 60 milles dans la capitale, déclare qu'il engendre des maladies.

Washington, 29—La Cour des Commissaires pour les réclamations de l'Alabama, s'est réunie, tous les juges étaient présents. On a accordé pour le Galconda, une indemnité s'élevant à 15,000, avec les intérêts à 4 pour cent depuis 1864. On s'est ensuite ajourné jusqu'à mardi.

R. C. Feldeamy a été nommé appréciateur de marchandises à Chicago.

Washington, le 29.—J. Russell Jones a consigné sa caution comme collecteur du port de Chicago.

Récolte du tabac.

Le Raport d'Agriculture dit que la récolte du tabac a grandement baissé depuis le dernier rapport. Tandis qu'elle était de 20 pour cent au-dessus de la moyenne en juillet, le rapport de septembre indique une réduction de 10 pour cent au-dessous. A l'Est des Alleghanis, la moyenne présente, en somme, une amélioration. Les retours de Virginie indiquent une condition de 12 pour cent au-dessus de la moyenne. Au Kentucky elle est tombée de 134 à 86.

Observations Météorologiques.

Washington, 29—Dans les Etats du Sud de l'Atlantique et dans ceux du Golfe, temps clair ou partiellement couvert, toujours chaud. Vents du sud et de l'ouest. Légères variations barométriques.

CHICAGO.

Révélations.

Chicago, 29—Charles H. Ham, commissaire-priseur de la Douane dans notre port, qui a été renvoyé de sa place sans avertissement, a publié ce matin une lettre ouverte au secrétaire du Trésor Bristow. Dans cette lettre, tout en affirmant qu'une enquête répétée n'a fait que confirmer l'honnêteté et l'exactitude de ses comptes, il accuse sérieusement le secrétaire de dissimuler les fraudes de la douane de New York. Il ajoute que le rapport de Mr Blodgett qui détaillait les fraudes monstrueuses du service de la douane, a été supprimé; qu'on n'a pas permis à l'auteur de retourner à New York pour continuer les réformes qu'il avait commencées, mais qu'on l'a replongé dans la routine de priseur-général au port de Philadelphie.

WORCESTER.

Convention républicaine.

Worcester, 29—La convention républicaine de l'Etat s'est assemblée aujourd'hui sous la présidence de W. W. Clapp, du Boston *Journal*.

La plateforme est contre le troisième terme, contre un papier non convertible en or, et pour la reprise très prompte des paiements en espèces.

NEW YORK.

New York, 29.— O'Baldwin, le géant irlandais, est mort.

GALVESTON.

Galveston, 29.—Le steamer Harlan est arrivé aujourd'hui d'Indianola. Les rapports venus par la poste et ceux recueillis de la bouche des passagers représentent le nombre des victimes à Indianola et dans le voisinage comme étant supérieur au chiffre des premiers récits. La liste de ceux qu'on sait avoir péri s'élève à 173.

MANCHESTER.

L'Eclipse.

Manchester, (New Hampshire) 29.— Les astronomes n'ont pu prendre qu'un vague contour. Les prédictions de l'astronomie se sont vérifiées à une seconde près.

ALBANY.

Albany, (N. Y.) 29.—Temps couvert, pas d'observation possible.

BOSTON.

Boston, 29.— Les nuages ont complètement obscurci le soleil.

Marine.

Gibraltar, 29.—Le brick allemand Heinrich, venant de New York, avec un chargement de pétrole, a été avarié par collision et doit être partiellement déchargé.

Liverpool, 29 — Le navire américain Ironsides, allant d'ici à la Passe-du-Sud-Ouest le 22 de ce mois, est revenu ici démâté.

Londres, 29—Le steamer Ville de Bilbao, allant de Liverpool à la Havane a fait naufrage près de Brest; deux personnes ont péri.

Galveston, le 29.—Arrivé: le steamer City of Waco de New York.

Expédié: le steamer City of Houston par New York.

San Francisco, 29.—Le steamer Oceanic est arrivé de Hong Kong le 22 septembre. Trois navires européens et beaucoup de navires chinois avec trente personnes ont été engloutis par un typhon à Chifer.

New-York, 29—Arrivés à destination: l'Adonis, le Pérou et le Rebekka.

MOUVEMENTS DE BATEAUX.

Vicksburg, 29.—Descendant: le Carrie V. Konnz à 4 h. P. M. Montant: le Ste-Geneviève à 8 h. hier soir. Le G. O. Wagner, aujourd'hui à 6 h. du matin. Temps clair et chaud.

Cincinnati, 29.—Temps clair et agréable.

Pittsburg, 29.—Temps clair et agréable.

Cairo 29.—Arrivé l'Arlington de N.-Orléans. Parti le Tom. Parker pour N-Orléans à onze heures du matin, le Glencoe pour N.-Orléans à 8 h.—Temps clair, thermomètre 70.

Evansville, 29—Temps clair et chaud.

Louisville, 29—Temps clair et agréable.

St-Louis, 29—Temps clair et chaud.

Memphis, le 29. — Temps clair et chaud.

PASSES.

Passe du sud ouest, 29, midi—Baromètre 30,10. Temps calme et brumeux.

Arrivés: le steamer Margaret, capitaine Baker, à 10 h. 50 ce matin, de la Havane par les portes de la Floride, consigné à I. K. Roberts.

Le schooner Gertrude, capitaine Homes, en 5 jours de Ruatan. Pas de départ.

Passe à la Loutre, 29, midi—Très léger vent du nord. Temps couvert. Pas d'arrivée.

Le schooner Lizzie, capitaine Davis, allant de Mobile au Hondras avec une cargaison de bois, signalé précédemment comme ayant relâché ici, est entré avec une voie d'eau. Il a fait les réparations nécessaires et a continué ce matin son voyage.

Passe du sud-ouest, 29, 6 h. du soir—Baromètre 30. Temps calme et couvert. Ni arrivée ni départ.

Rentes françaises.

Paris, 29, 4 h. du soir—La rente est à 65 francs 35 centimes.

Marchés étrangers.

Liverpool, 29, midi 30'. — Le coton est inactif et plus facile. Middling uplands 6 13|16 d., Orléans 7 13|16. Les ventes du jour sont estimées à 10,000 balles.

Les arrivages sont calmes. Livraison septembre, de Savannah et Charleston, pas au-dessous du low middling 6 1|16, cargaison de novembre et décembre par voiliers, de 6 3|4 d.

Livraison octobre et novembre, de Savannah ou Charleston, pas au-dessous du low middling 6 3|8 d., cargaison de décembre et janvier, par voilier, do., 6 3|4 d.

Plus tard, 3 heures.— Le coton n'a pas changé; les ventes du jour comprennent 5700 balles américaines.

Bourse de New-York.

New York, 29, midi—L'or a ouvert à 117.

Marchés Américains.

New-York, 29.—Balances de la sous-trésorerie, en or, 35,502,640; en papier, 57,647,535.

Le sous-trésorier a payé $18,000 sur les intérêts et $182,000 pour des bons.

Recettes de la douane aujourd'hui, $74,000.

New-York, 29, midi 1|2—Le marché de coton est calme. Ordinary 10 3|4, good ordinary 11 3|4, low middling 12 3|4, middling Alabama 13 3|8, middling Orléans 13 5|8.

Les ventes à terme sont faciles: low middling, livraison en septembre, 13 1|8 à 13 3|16; octobre, 12 3|16 à 12 7|8; novembre, 12 5|8 à 12 11|16; décembre, 12 5|8 à 12 11|16; janvier, 12 3|4 à 12 13|16; février, 13 à 13 1|16; mars, 13 5|16 à 13 1|4; avril, 13 3|8 à 13 7|16; mai, 13 5|8 à 13 11|16; juin, 13 13|16 à 13 7|8; juillet, 14 à 14 1|16; août, 14 1|16 à 14 1|8.

New-York, 29—Le coton est calme à la clôture. Middling uplands 13 1 4. Orléans 13 5 8. Ventes du jour 1152 balles. Exportations en Grande Bretagne 4725. Recettes brutes 6575.

Les ventes à terme sont faibles à la clôture. Ventes 27,000 balles comme suit: Septembre 13 1-16. Octobre 12 3-4 à 12 25-32. Novembre 12 5-8 à 12 21-32. Décembre 12 5|8 à 12 21-32. Janvier 12 3-4 à 12 25-32. Février 12 13-16 à 12 31-32. Mars 13 5-32 à 13 3-16. Avril 13 3-8 à 13 13-32. Juin 13 25|32 à 13 27 32. Juillet 13 31-32 à 14. Août 14 1-16 à 14 1-8.

BULLETIN FLUVIAL.

Le fleuve continue à baisser.

Memphis, 29.—La rivière a baissé de 6 pouces.

Vicksburg, 29.—Le fleuve est stationnaire.

Cincinnati, 29.—La rivière a 7 pieds 9 pouces et baisse.

Pittsburg, 29 — Rivière, 17 pouces et baisse.

Cairo, 29—La rivière a 16 pieds de profondeur et baisse.

Evansville, 29 - Rivière 7 pieds montant.

Louisville, 29—La rivière baisse; il y a 4 pieds d'eau dans le canal.

St-Louis, 29—Le fleuve a baissé de 4 pouces.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 29 Sept 1875.

Comptoir d'Echanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances
25 Sept	$665,770 55	$65,412 55
27 Sept	648,662 65	73,827 56
28 Sept	1,055,083 05	134,225 74
29 Sept	804,240 80	130,261 35
Même temps semaine dernière	2,832,021 20	391,245 44
Total la semaine dern're	4,399,004 80	534,470 25
Total de la semaine précé.	4,623,068 31	725,460 10

Nous continuons de coter les prêts garantis par des valeurs collatérales à 10 à 12 pour cent d'escompte par an; les billets de commerce, de premier ordre à 12 à —; les Nos 1, à 1 1|8 à 1 1|4 et les Nos 2, à 1 1|4 à 1 1|2 par mois. Le papier hypothécaire de premier ordre est à 10 pour cent par an; on n'en négocie pas de second ordre.

L'or a ouvert à 116 5|8 à 116 7|8 contre 117 à New-York; il n'a pas trouvé beaucoup d'acheteurs et a fermé à 117 à 117 1|4 (3|8 de plus qu'hier) contre 117 1|4 à New-York. Les transactions comprennent $30,000 dont $1000 à 116 5|8 $3000 à 116 3|4, $5000 à 116 3|8 à 117, $5000 et $6000 à 117, $10,000 à 117 à 117 1|8.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes d'argent; les demi-piastres américaines ont encore été cotées à 110 à 110 1|2, les piastres mexicaines à 93 1|2 à 94, or.

Le change étranger a ouvert aux taux antérieurs, mais la hausse subséquente de l'or à New-York a fait monter un peu le sterling. Les francs n'ont pas varié à cause de l'abondance des offres. Les opérations de sterling comprennent 17,000 livres, dont 2000 connaissement à 553 1|2; 4000 clear No. 1 à 554, 10,000 connaissement à 554 1|2, 1000 de banque, au comptoir, à 559 1|2.

Dans les francs, 285,000, dont 60,000 en change de commerce à —, 60,000 et 150,000 à 4.58 3|4, 15,000 de banque, au comptoir, pour de l'or, à 5,22 1|2.— A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 553 1|2 à 554 1|2 le connaissement et le clear No 1 et nominales celles de banque; les francs, à 4.60 à 4.58 3|4 les traites de commerce et nominales celles des banques.

Le change à vue sur New York a été abondant, mais par suite d'une demande assez animée, les taux n'ont pas varié. Les transactions se sont élevées à $148,000, dont $5000 et $20,000, en change de commerce, à 1 1|4 pour cent d'escompte; $8000 et $25,000 en change de commerce, $25,000 de banquiers, $50,000 dc et de banque, $15,000 de banque, à 3|16 pour cent d'escompte.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New York au pair, et le change de commerce à vue a encore été coté 1|4 à 3|16.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'actions.

Dans les bons, la seule transaction annoncée est de $1000 de nouveaux bons consolidés (petits) à 54; ils sont cotés à 53 3|4 à 54. Les bons de la ville sont restés fermes aux taux antérieurs.

On n'a pas annoncé de ventes de mandats métropolitains; les cotes sont toujours de 65 à 70.

Rien dans les mandats de l'Etat; ceux de 1874 sont encore cotés à 60 à 65 les gros, et 65 à 70 les petits; ceux de 1873 et des années antérieures, pouvant être convertis, à 35 à 36; et ceux qui ne peuvent pas être convertis à—à 29.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 29 septembre 1875.

COTON—Les ventes aujourd'hui se sont élevées à des prix irréguliers mais plus faciles, qui nécessitent une réduction de ⅛ c. pour le middling, et une réduction partielle de ⅛ c. pour le low middling et good middling.

Cotes générales		Cotes de l'Exch.
Inferior	à —	—
Low ordinary	à —	—
Ordinary	à —	—
Strict ordinary	11 à 11¼	—
Good ordinary	11⅝ à 11¾	11⅝
Strict good ord.	12⅛ à 12¼	—
Low middling	12½ à 12⅝	12½
Strict low mid.	12⅝ à 12¾	—
Middling	12⅞ à 13	12⅞
Strict middling	13⅛ à 13¼	—
Good middling	13⅜ à 13½	13⅜
Middling fair	à —	—
Fair	à —	—

ETAT DU MARCHÉ AU COTON.

Stock en mains, le 1er septembre 1875 balles		9,976
Arrivé depuis le der. état	3815	
Précédemment	31,481	35,296
Total		45,272
Exporté aujourd'hui	6	
Expédié précédemment	14,191	14,197
Stock en mains et en chargement		31,075
Stock (même temps l'année der.		22,304

TABAC—Les ventes aujourd'hui se sont élevées à 1 et 3 boucauts à —. Le stock en vente est porté à 2,425 boucauts. Reçu depuis notre dernier état, 24 boucauts. Stock en mains 2,985 boucauts.

Frosted and Factory Lugs	Nominal
Low Lugs	7¾ @ 8
Good "	8¾ @ 10
Low Leaf	11 @ 13
Medium Leaf	13½ @ 16½
Good Leaf	17 @ 18½
Fine Leaf	19 @ 20
Selections	Nominal

SUCRE—Reçu 20 boucauts. Common 8¼ c. la livre; good common 8½ c.; fair 8¾ c.; good fair 9 c.; fully fair 9½ à 9¾ c.; prime à choix, 9¾ à 9⅞ c.; jaune clarifié, 9¾ à 10 c.; blanc clarifié 10¼.

MÉLASSE—Il n'arrive pas de nouvelle mélasse, et on n'en veut pas acheter, de la récolte dernière.

FARINE—Vendu 1600 barils aux prix suivants: Fine $4.50 le baril; single extra $5.; double extra $5.25; low treble extra $5.80 à $6; choice extra $7 à $8. Nous cotons: Superfine $4,75 le baril; double extra $5.25; low treble extra, $5.50 à $6; good do. $6 25 à $6 50; choice treble extra $6.50 à $6 75; choix et extra de famille $7 à $7.25.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Epaules, loose 9 c. la livre; au détail 9¼.

JAMBON—Le choice sugar-cured vaut 15¼ à 15½ c. la livre; les qualités moins recherchées 14¼ à 15; les qualités inférieures et ordinaires 13½ à 14¼.

GRAISSE—La graisse en tierçons refined vaut 14 c. la livre; en barillets 15 à 15¼.

BACON—Epaules 9¾ cts. la livre; clear rib sides 14; clear sides 14½. Au détail il faut payer ¼ à ½ c. de plus.

PORC—Le marché est calme et à baisse de pleinement 75 c. le baril. Le Mess vaut $23.75 le baril; au détail $24.25 à $25.50. Pas de ventes aujourd'hui.

WHISKEY—Le rectifié de la Louisiane vaut $1,20 le gallon; celui de l'Ouest $1,18 à $1.23.

MAIS—Vendu 2400 sacs aux prix suivants: Mêlé 73 c. le boisseau; ordinaire mêlé, en burlaps, 73 c.; jaune mêlé 75 c. choix blanc 76 c.; jaune 77 c.; jaune mêlé 78 c.

AVOINE—Choix de St-Louis 53 c. le boisseau.

SON—$1.05 les 100 livres. Pas de ventes aujourd'hui.

FOIN—Ordinaire $20 à $22 le tonneau. Prime $23 à $24.

MOUSSE—La mousse grise, vaut de 2 à 2¼ c. la livre; la mêlée, de 3 à 3¾ c. et la noire, de 4 à 4½ c.

VOLAILLES ETC.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $6,50 la douzaine; les poulets, $3.50 à $4; les canards, $3,50 à $4; les oies, $5,50 à $6; les dindes $15 à $18. Les grosses volailles de la Louisiane valent $5 à $6; les poulets, $3 à $3.25; les canards, $3.25 à $4.00; les oies, $5.; les dindes, $14 à $16.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest valent 20 à 22 c. la douzaine; ceux de la Louisiane 30 à 32.

BEURRE—Le choix de Goshen vaut 35 c. la livre; les qualités inférieures sont nominales à 25 à 30.

POMMES DE TERRE, &c.—Les pommes de terre valent $1,50 à $3,25 le baril; les oignons $2 à $2.25; les pommes $2,50 à $3.25.

CAFE—Le marché est ferme. Pas de stock en premières mains; stock en mains des marchands 15,000 sacs. Nous cotons pour les cargaisons: Ordinaire 18¼ à 19¼ (or) livre; fair 20 à 20¼; good 20½ à 20¾; prime 21 à 21¼. Au détail ordinaire 18¾ à 19¼; fair 20¼ à 20¾; good 21¼ à 21¾; prime 21¾ à 21¼.

SEL—Le stock en main est fort. Nous cotons prix des marchands: Coarse $1,10 à $1,15 le sac; fine $1,30 à $1,35; Turks Island 80 à 85 c. par sac de deux boisseaux. Quand le sel est pris à l'entrepôt on déduit le prix du charriage.

RIZ—La demande est bonne et les prix sont fermes. Nous cotons: Louisiana No 2, 2¾ à 3 c. la livre, common 4¼ à 5; ordinaire 5¼ à 6; fair 6¼ à 6½; prime 6¾ à 7.

PEAUX—Nous cotons: Country Green 6½ à 7 c. la livre; Dry Salted 12; Dry Flint 13 à 15.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

29 Septembre 1875.

	Arrivé	Vendu	Stock
Bœufs du Texas	686	187	710
Veaux	507	292	459
Cochons	—	—	12
Moutons	—	—	181
Vaches à lait	—	—	40

Prix des bestiaux.

Bœufs de l'Ouest, par livre grosse, 1ère qual	— à —
2ème	— à —
Bœufs du Texas nourris au maïs par livre gr. 1re qualité	— à —
Bœufs du Texas, 2de qualité	— à —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	10 à 11
Co'hons du Texas, par livre, gr.	9 à 10
Moutons, 1re qlt., par tête	3 00 à 3 50
Moutons, 2de qlt., par tête	2 00 à 2 50
Moutons, 3me qlt., par tête	1 00 à 1 50
Vaches à lait, de choix, par tête	60 00 à 110 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	35 00 à 50 00
Veaux, par tête	8 00 à 12 00
Veaux d'un an par tête	10 00 à 15 00
Chèvres, par tête	1 50 à 2 00
Bœufs, prix moyen par livre	— à —
Porcs	— à —
Veau	— à —
Mouton	— à —

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 29 SEPTEMBRE 1875.

☞ Pas d'expédition en douane.

ARRIVÉS

Barque (norv) Winkita, Blyche, Rio de Janeiro
Barkantine (ang) Chittoe, Glrealy, Rio de Janeiro

BATEAUX A VAPEUR.

Frank Pargoud, White, d'Arkansas.
Belle Rowland, Rea, de Shreveport
Hy Tete, Ancoin, de Thibodeaux
Josephine, Cozzens, de Union Plantation
Iberia, Sheldon, du bas du fleuve
Rice Farmer, Taylor, du bas du fleuve
Oriole, O'Pry, du bas du fleuve
Walloon, Vallette, du bas du fleuve

(Arrivages au Nouveau Bassin)

Alice, Porter, de la Riv Amite
Goelette Victoria No 2, ——, Springfield

MONTANT LE FLEUVE.

Goelette Gertrude Howes, Nyberg Ruatan (A la Quarantaine)
Steamship Margaret, de la Havane, via les portes de la Floride.

IMPORTATIONS.

REÇU DE L'INTERIEUR

ARGYLE—Par steamer Frank Pargoud—2184 balles coton, divers à ordre.
SHREVEPORT—Par steamer Belle Rowland—760 balles coton, divers à ordre.
THIBODEAUX—Par steamer Henry Tete—1 barils mélasse, 42 sacs riz brut, divers à ordre.
UNION PLANTATION—Par steamer Josephine 8 sacs riz brut, divers à ordre.
BAS DU FLEUVE—par steamer Iberia—405 sacs riz brut, divers à ordre.
BAS DU FLEUVE—Par steamer Rice Farmer—2 barils riz, divers à ordre.
BAS DU FLEUVE—Par steamer Oriole—divers à ordre.
BAS DU FLEUVE—Par steamer Walloon—divers à ordre.
SPRINGFIELD—Par goelette Victoria No 2—3 balles coton, divers à ordre.
RIV. AMITE—Par steamer Alice—18 balles coton, divers à ordre.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R —71 balles coton, 6 barils mélasse nouveaux, 4 demi barils mélasse, divers à ordre
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD —52 sacs riz brut, divers à ordre
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD —515 balles coton, divers à ordre
N. ORLEANS ST. LOUIS & CHICAGO R. R —divers à ordre

LISTE DE NAVIRES

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Coffee, Freeman....parti 25 sept
Steamship New York....parti 25 sept
Barque Triade, Tarabochia....partie 16 sept
Barque Deseti Dubrovaki, Darley..partie 14 sept
Barque Sabine, Williams....partie 1 sept
Navire D W Chapman, Miller,..en charge 3 aout

PHILADELPHIE.

Navire Savannah, Wood....expédié 22 sept
Navire Maria Greenleaf, ——....parti 30 aout
Navire Wyoming, Baker....parti 10 aout

BOSTON.

Barque D. H. Hill, Penny....expédié 22 sept
Schooner Matilda Krans, Rick....chargeant 4 aout

LIVERPOOL.

Steamship Palm, Pease....parti 4 sept
Steamship Vanguard, Gill....parti 6 sept
Navire Transit, Percy....en charge 14 sept
Navire Preston, North....parti 13 aout
Navire Ironsides, Speader....parti 15 sept
Navire John Patton, Wyman....en charge 21 sept
Navire La Louisiane, Touffet....partie 2 sept
Navire China, Farnald....parti 31 aout
Navire Vigilate, Fulton....parti 13 aout
Navire Virginia, Barker....parti 29 juil
Navire Nonquam Dormes, Cousins, expédié 20 juil
Navire Baden, Dunham....parti 13 aout
Navire Western Empire, Grozier....parti 11 aout
Barque Fleetwing, Smith....partie 1er aout
Navire Oswego, Anderson....parti 16 aout
Navire Her Majesty, Leahy....parti 18 aout

GREENOCK.

Barque Triade, Tarabochio....partie 9 aout

HULL.

Navire Arcturus, Costillo....parti 10 aout

LONDRES.

Navire Kentuckian, Dunbar....parti 10 aout
Barque J P Berg, Neilsen....partie 9 sept

DUBLIN.

Navire Kate Davenport, Otis....parti 11 aout

CORK.

Barque Deseti Dubroracki, Dailey, parti 4 aout

HAVRE.

Navire Vanguard, Mickill....parti 6 sept
Barque Morge, Sorensen....partie 4 sept
Navire Crescent City, Delano....parti 9 aout
Barque Almira Robinson, Tarbox....parti 7 aout
Navire Forest Eagle, Hosmer....parti 23 aout
Navire Emma, Vernouy....parti 26 aout
Navire Northampton, Trask....parti 11 sept
Navire Scioto, Mitchell....parti 15 sept
Barque Gem, Cole....partie 6 sept

BORDEAUX.

Navire Formose, Dusaiget....parti 17 aout
Barque Julie Ernestine, Labarde....charg 3 aout
Barque Comtesse Duchatel, Dupont. parti 15 sept
Barque Pesaso, Berghout....partie 18 juil
Barque Polymnie, Coussot....partie 10 aout

MARSEILLES.

Barque Danube, Trebuchet....partie 1 sept

YARMOUTH, N. S.

Navire Nahant, Walker....parti 7 sept

BREME.

Steamship Hannover, Himbeck....parti 15 sept
Barque Onkel....parti 6 sept
Navire Constancia, Sollenbon, ..en charge 21 aout
Barque Strasburg, Ban—....en charge 20 aout

ANVERS

Barque Tancred, ——....partie 16 sep

GENES.

Barque Giuseppi Lanata, Guagnino,.. en charge (23 juillet

RIO DE JANEIRO.

Barque Wenkita, Blyche....expéd 7 aout
Goelette Chittoer, Fourly....partie 17 aout
Barque Oxford, Watson....partie 21 aout

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.
Express....7 50 heures A. M.
Malle....5 50 heures P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle tous les jours, à 8 heures du matin.
Express du soir, tous les jours, à 4 40 P. M.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 3 15 P. M.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope....7:45 du matin

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne....7½ h. du matin
Départ du train à Alger....8 h. du matin

Pour l'ouverture des écoles,

GRAND DÉBALLAGE de Livres anglais et français, les plus en usage dans toutes les Institutions de la ville et de la campagne.

A VENDRE AU PLUS BAS PRIX, CHEZ LELIÈVRE, 174 rue Royale et rue Baronne No 9, près Canal. 29août—1m—D.M.J.

Restaurants, Hôtels, &c.

Réouverture du **RESTAURANT LOPEZ,** Coin Canal et Bourbon.

LA réouverture de cet établissement aura lieu le SAMEDI 18 septembre 1875. On y servira comme par le passé des lunchs depuis 10 heures du matin jusqu'à la fermeture des théâtres. 14sept—1m

Pension française.

MME A. LAFOND prévient le public et son ancienne clientèle qu'à partir du 15 septembre elle prendra des pensionnaires au mois ou à la semaine.

Rue Bourbon, 109 sous l'Opéra. 7 sept—1m

M. JEAN MAILLHO, Propriétaire du Restaurant de Toutes Saisons,

PRÉVIENT ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a pris le Restaurant de Toutes Saisons au No. 155 de la rue Chartres, près Jefferson. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. 2juil—3m

Restaurant des Quatre-Saisons.

MR. JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No 155 de la rue de Chartres au No 111 de la même rue, entre St Louis et Conti. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 10janv—1an

Commercial Restaurant, 107.....Rue de la Douane.....107

MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 4oct—1an

LA LOI CONSTITUTIONNELLE SUR LES POUVOIRS PUBLICS.

Le *Journal officiel* promulgue la loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics, telle que l'assemblée l'a adoptée. Nous croyons devoir en reproduire les dispositions:

Art. 1er.—Le Sénat et la Chambre des députés se réunissent chaque année, le second mardi de janvier, à moins d'une convocation antérieure faite par le président de la République.

Les deux Chambres doivent être réunies en session cinq mois au moins chaque année. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

Le dimanche qui suivra la rentrée, des prières publiques seront adressées à Dieu dans les églises et dans les temples pour appeler son secours sur les travaux des Assemblées.

Art. 2.—Le président de la République prononce la clôture de la session. Il a le droit de convoquer extraordinairement les Chambres. Il devra les convoquer si la demande en est faite, dans l'intervalle des sessions, par la majorité absolue des membres composant chaque Chambre.

Le président peut ajourner les Chambres. Toutefois l'ajournement ne peut excéder le terme d'un mois, ni avoir lieu plus de deux fois dans la même session.

Art. 3.—Un mois au moins avant le terme légal des pouvoirs du président de la République, les Chambres devront être réunies en Assemblée nationale pour procéder à l'élection du nouveau président.

A défaut de convocation, cette réunion aura lieu de plein droit le quinzième jour avant l'expiration de ses pouvoirs.

En cas de décès ou de démission du président de la République, les deux Chambres se réunissent immédiatement et de plein droit.

Dans le cas où, par application de l'article 5 de la loi du 25 février 1875, la Chambre des députés se trouverait dissoute au moment où la présidence de la République deviendrait vacante, les colléges électoraux seraient aussitôt convoqués, et le Sénat se réunirait de plein droit.

Art. 4.—Toute assemblée de l'une des deux Chambres qui serait tenue hors du temps de la session commune est illicite et nulle de plein droit, sauf le cas prévu par l'article précédent et celui où le Sénat est réuni comme cour de justice; et dans ce dernier cas, il ne peut exercer que des fonctions judiciaires.

Art. 5.—Les séances du Sénat et celles de la Chambre des députés sont publiques.

Néanmoins, chaque Chambre peut se former en comité secret sur la demande d'un certain nombre de ses membres, fixé par le règlement.

Elle décide, à la majorité absolue, si la séance doit être reprise en public sur le même sujet.

Art. 6.—Le président de la République communique avec les Chambres par des Messages qui sont lus à la tribune par un ministre.

Les ministres ont leur entrée dans les deux Chambres et doivent être entendus quand ils le demandent. Ils peuvent se faire assister par des commissaires désignés, pour la discussion d'un projet de loi déterminé, par décret du président de la République.

Art. 7.—Le président de la République promulgue les lois dans le mois qui suit la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée. Il doit promulguer dans les trois jours les lois dont la promulgation, par un vote exprès dans l'une et l'autre Chambre, aura été déclarée urgente.

Dans le délai fixé pour la promulgation, le président de la République peut, par un message motivé, demander aux deux Chambres une nouvelle délibération qui ne peut être refusée.

Art. 8.—Le président de la République négocie et ratifie les traités. Il en donne connaissance aux Chambres aussitôt que l'intérêt et la sûreté de l'Etat le permettent.

Les traités de paix, de commerce, les traités qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, et au droit de propriété des Français à l'étranger ne sont définitifs qu'après avoir été votés par les deux Chambres. Nulle cession, nulle adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

Art. 9.—Le président de la République ne peut déclarer la guerre sans l'assentiment préalable des deux Chambre.

Art. 10.—Chacune des Chambres est juge de l'éligibilité de ses membres et de la régularité de leur élection; elle peut seule recevoir leur démission.

Art. 11.—Le bureau de chacune des deux Chambres est élu chaque année pour la durée de la session, et pour toute session extraordinaire qui aurait lieu avant la session ordinaire de l'année suivante.

Lorsque les deux Chambres se réunissent en Assemblée nationale, leur bureau se compose des présidents, vice-présidents et secrétaires du Sénat.

Art. 12.—Le président de la République ne peut être mis en accusation que par la Chambre des députés, et ne peut être jugé que par le Sénat.

Les ministres peuvent être mis en accusation par la Chambre des députés pour crimes commis dans l'exercice de leurs fonctions. En ce cas, ils sont jugés par le Sénat.

Le Sénat peut être constitué en cour de justice par un décret du président de la République, rendu en conseil des ministres, pour juger toute personne prévenue d'attentat commis contre la sûreté de l'Etat.

Si l'instruction est commencée par la justice ordinaire, le décret de convocation du Sénat doit être rendu jusqu'à l'arrêt de renvoi.

Une loi déterminera le mode de procéder pour l'accusation, l'instruction et le jugement.

Art. 13.—Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut être poursuivi ou recherché à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 14.—Aucun membre de l'une ou de l'autre Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle, qu'avec l'autorisation de la Chambre dont il fait partie, sauf le cas de flagrant délit.

La détention ou la poursuite d'un membre de l'une ou l'autre Chambre est suspendue pendant la session, et pour toute sa durée, si la Chambre le requiert.

Délibéré, en séances publiques, à Versailles, les 22 juin, 7 et 16 juillet 1875.

Le président,

Signé: duc d'AUDIFFRET-PASQUIER.

Les secrétaires,

Signé: Félix Voisin, E. Duchatel, E. Lamy, Louis de Ségur, vicomte Blin de Bourdon.

Le président de la République promulgue la présente loi,

Maréchal MAC MAHON, duc de MAGENTA.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,

BUFFET.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 26 Septembre 1875.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A	L
Allé D Rufini	La Basse Jean
B	Le Baron Carlos
Baptiste Jean	Loutaunau Julien
Brandas A	Leroux Jules
Bortolo Bacolomeo	M
D	Mallcovich Pietro
Delhome Jean Marie	Marduzzio Giuseppe
Delrieu Mona	Mercario Leonardo
Di Simone Felice	Minazzi Joseph
Dumas Frères	N
Duprat Pierre	Newton Carlos
F	P
Fava Carmela	Pinto André
Fisco Vito	Pittore Andrea G
G	Prohogo Jute
Garcia Manl. D	R
Garreau Emel	Rusovic Giovonni
Garcia Manuel	S
Gers Amédée Dearivières	Savini Charles
Garsia Fancisco	Saliba Jules O
H	V
Herbard Michel	Vigneviellle Domhiquez
J	W
Judice P N	Wiele Friectorick
	Worms E

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boite No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boite 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boite qui a signalé l'incendie.

Les boites désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Précinct.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles.
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennié et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazine et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Case à pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Dumaine.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 2, Chemin du Bayou.
242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, François et Broad.
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Baratelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre". En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante".

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2.504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2.503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne lors de l'enregistrement des sommes versées.

Trouver le moyen de purger pendant plusieurs jours, pendant plusieurs semaines et même, au besoin, pendant plusieurs mois, sans affaiblir les malades et sans troubler leurs fonctions digestives, tel est le problème posé et résolu par le Dr. DEHAUT.

A l'opposé des autres purgatifs, les PILULES DEHAUT n'opèrent bien que si elles sont prises et digérées avec de bons aliments et des boissons fortifiantes (thé, café, vin, bonne bière, bouillon). Ainsi pour se purger avec ces pilules, chacun choisit l'heure et le repas qui lui conviennent le mieux, selon sa force, son appétit et ses occupations. La fatigue de la purgation étant compensée entièrement par la bonne nourriture on se décide aisément à recommencer aussi souvent qu'il le faut pour rétablir la santé.

On voit tout de suite que la purgation employée ainsi devient un moyen de guérison d'une puissance inconnue contre un grand nombre de maladies dans lesquelles des médecines rares et interrompues demeurent sans efficacité.

Le système du docteur DEHAUT est exposé avec la plus grande clarté et d'une manière très détaillée dans son MANUEL DE MÉDECINE, D'HYGIÈNE ET DE PHARMACIE DOMESTIQUES, volume in-8o de 400 pages (en français.) Cet ouvrage est écrit SPÉCIALEMENT pour les gens du monde et les personnes les moins instruites. Chacun saisit sans peine les explications données sur la manière dont les maladies se produisent et sur l'emploi de la purgation dans tous les cas où elle convient. Il contient aussi les recettes des médicaments NON PURGATIFS dont l'auteur fait avec succès un usage habituel. Ce livre précieux qui devrait être dans les mains de tous ceux qui connaissent le prix de la santé, se trouve chez les libraires, au prix de 1 fr. 25 c.; mais les dépositaires des PILULES DEHAUT sont autorisés à en remettre GRATUITEMENT un exemplaire à toute personne faisant usage de ce remède.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor.
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans le bagage d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce: les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contre-signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les colléges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siége du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collége réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;
2o Des conseillers généraux;
3o Des conseilleas d'arrondissement:
4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation.

Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

RAPPORT SUR L'ETAT DE SITUATION —DE LA— Banque Nationale de l'Etat

A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires, le Vendredi, 31 décembre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,316,877 24
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	33,836 84
Dû par des agents de rachat et de réserve	55,315 12
Dû par d'autres banques nationales	23,267 80
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	258,863 97
Propriété foncière, meubles et installations	151,849 75
Primes payées	55,600 00
Echanges pour le Clearing House	336,961 24
Billets d'autres banques nationales	52,429 00
Petite monnaie, y compris les nickels	3,048 20
Espèces, y compris des billets du Trésor payables en or	13,339 43
Billets, legal tender	350,852 00
Cinq pour cent, fonds de rachat	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis autres que le fonds cinq pour cent de rachat	5,000 00
Total	$3,292,231 99

PASSIF.

Capital	$850,000
Surplus	33,156
Billets de banque nationale, non-payés	560,000 00
Dividendes non-payés	9,209 15
Dépôts individuels	1,787,646 80
Dû à d'autres banques nationales	41,175 57
Dû à des banquiers et des banques d'Etat	70,982
Total	$3,292,231 99

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare que je crois le susdit le exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 janvier 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public

Sun Mutual Insurance Company

PAID UP CAPITAL.........$500,000

—FROM THE— NINETEENTH Annual statement for 1874.

NET amount of earned premiums and discount and interest		$334,276 07
Losses, expenses, taxes, &c.	$196,868 76	
Reserve fund $10,000 and dividend on capital 10 p. c.	59,828 54	
		$256,515 90
Net profit		$78,861 17
ASSETS of the Company estimated at their cashed marked value:		
Stocks, Bonds, Loans and Bills Receivable		$409,870 9
Cash on hand and premiums in course of collection		129,776 71
		$539,646 7

Dividend paid on stock ten per cent per annum and on participating policies twenty-five per cent payable in cash.

This old and reliable Company is issuing policies on Fire, River and Marine risks on the most favorable terms. All losses promptly adjusted and settled upon liberal terms at their office, 61 Camp street, corner of Commercial Alley.

JAMES I. DAY, President.
HORACE CARPENTER, Secretary.

DIRECTORS FOR 1875.

INO. G. GAINES,	JAMES I. DAY
E. J. HART,	GEO. JONAS
HENRY BENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	LIONEL C. LEVY
B. BICOOZ,	JAMES BYRNES
A. BALDWIN	J. L. HARRIS
CHAS. MACREADY,	GEO. JONAS
W. K. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT
RICHARD FLOWER,	L. ALCUS
S. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE
J. O. MORRIS,	ISAAC L. HAAS
D. FATJO,	T. L. AIREY
	J. WEIR

7 mars—

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés		$662,758 22
Prêts sur demande		86,466
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation		800,000
Primes sur les bons ci-dessus		28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation		11,500
Actions et bonds divers		32,262
Dû par des banques et des banquiers éloignés		9,165 0
Mobilier et accessoires		5,900 00
Avoir en argent: Bons des E. U. en main	112,000	
Comptant en caisse ici	451,623 98	
Dans les banques de New-York	204,900 1	768,490 96
Total de l'actif		$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé		$300,000
Excédant de fonds		37,000
Billets émis		227,100
Dépôts		1,173,204 55
Dû à des banques et à des banquiers éloignés		54,189 52
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 62	
Moins dépenses et taxes	19,508 87	
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires		48,356 75
Total du passif		$1,880,441 92

LOUIS SCHNEIDER, Président

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$33,763 53
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 58
Dû par d'autres banques nationales	8,296 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 12
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,143 18
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 04
Espèces	844 18
Billets Legal Tender	70,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9, 00 00
Total	$714,922 [illegible]

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1 000
Autres profits non partagés	72,803 94
Billets de la Banque nationale en circulation	178,280
Dépôts individuels	253,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,860 00
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,792 83
Total	$714,922 [illegible]

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 octobre 1874. GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 100 milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y arrive facilement. La salubrité de l'endroit est incomparable.

Les plus habiles chimistes du pays ont analysé les eaux qu'ils ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Des centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a rien de meilleur dans le monde pour les maladies chroniques de l'estomac, des entrailles, les reins, du foie, de la vessie, de la syphilis, des rhumatismes et des maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

L'hôtel est vaste, et, avec les cottages qui sont bien construits et agréables, peut recevoir trois cents personnes.

Les malades y trouveront tous les soins qu'exigent leur état. Les personnes qui cherchent le plaisir y trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE ARÈNE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.

Les maisons à bains sont imperméables à l'air et conviennent pour l'hiver aussi bien que pour l'été. La buvette est pourvue des liqueurs et des vins les plus fins. Le steamer VICTORIA, le bateau régulier de Bladon Spring, partira de Mobile tous les MERCREDIS et SAMEDIS à l'arrivée du train de la N. O. pour Bladon Springs.

Pension, par semaine, Quinze piastres; par mois, cinquante piastres; enfants et domestiques de couleur, moitié prix; domestiques blancs, $10. MM. ISAACSON, SEIXAS & CO., aux Nos 48 et 50 rue du Canal, sont chargés de la vente des eaux de Bladon en barils, et donneront aux personnes qui le désireraient les renseignements dont elles auraient besoin.

J. CONNER & CO., Propriétaires.

mai—3m

MALADIES CHRONIQUES de la POITRINE Phthisie, Bronchites, etc.

DRAGÉES ET SIROP de A. BORNET

AU SULFITE DE SOUDE PUR.

Dragées et Sirop, le Flacon, 3 fr.

Rue de Bourgogne, 19 — Rue Gaillon, 15 — Paris.

New-Orléans—MM. E. Montousé et Carrouche.

AVIS La Valériane Maurel, ou Trésor de la mère de famille, si appréciée dans les cas d'accidents, blessures, épidémie, etc. et l'Hydrocérasine, modérateur de la transpiration, ne se vendent plus en gros, rue d'Enghien, mais seulement chez l'inventeur et propriétaire, Rue Godot-de-Mauroy, No. 7, à Paris, et au détail dans les bonnes pharmacies.

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

—TERMS—

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly $2 50; quarterly, $1 25. Single copy, 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers: NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship NEW ORLEANS, Dearborn, commander, Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Sunday, Oct. 3, at 8 A. M.

PASSAGE....$50

Freight for LIVERPOOL, BREMEN, HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 4 Carondelet Street.

Pontchartrain Railway.

THE City terminus of this road is established at "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee.

Excursions to and from the Lake, same day 25 cents. Children under 12 years 10 cents. Fare to and from Gentilly Station, 15 cents each way.

FROM THE CITY.	FROM THE LAKE
6 o'clock A. M.	7 o'clock A. M.
7½ " "	8½ " "
9 " "	10 " "
10½ " "	11½ " "
12 " M.	1¼ " P. M.
1 " P. M.	2½ " "
2 " "	3½ " "
3 " "	4½ " "
4 " "	5½ " "
5 " "	6½ " "
6 " "	7½ " "
7 " "	

On Sundays the trains will be run every hour from 2 P. M.

Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.

C. H. ALLEN, Gen'l Superintendent.

april22

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY

Corner Villeré and Toulouse Streets.

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an Order Box at the entrance of the Merchants' Exchange next to the office of Messrs. C. E. Girardey & Co Orders left there will be attended to at all hours.

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEUR ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

17 juil 75—1 an

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

RAPPORT ANNUEL—1874.

Le Conseil d'administration arrive au terme du mandat que vous lui avez confié, a l'honneur de vous soumettre le résultat de ses travaux pour l'année qui vient de s'écouler (29 novembre 1874).

L'attention des sociétaires est particulièrement appelée sur les nouvelles limites adoptées pour les soins à domicile:

1er District jusqu'à " Louisiana Avenue."
2me " " Pont du Bayou.
3me " " Abattoirs.

Puis sur l'augmentation du nombre des Docteurs chargés du service médical de la Société qui aujourd'hui sont au nombre de quatre.

Le Docteur J. Touatre, ayant charge de l'Asile, offre de donner des consultations à tous les Sociétaires qui viendront à l'Asile, à l'heure de sa visite.

Rapport du Trésorier.

La balance en caisse, au 30 novembre 1873, était de		$ 841 86
Reçu depuis cette époque pour quotités et admissions		11,554,28
Total des recettes		$12,496,08
A déduire pour les dépenses pendant la même période:		
Assurance de l'Asile et de son contenu	$ 121 76	
Gardien de l'Asile	1,679 80	
Médecine	1,505 50	
Pharmaciens	1,862 28	
Secrétaires	300 00	
Annonces, impressions et frais de bureaux	112 65	
Collecteur (sa commission)	1,111 20	
401 Bons de secours	2,020 00	
Lingerie et ustensiles	107 00	
Provisions	517 14	
Réparations et i citerne	295 68	
Gaz, charbon et bois	156 80	
Inhumations	289 00	
Funérailles	321 00	
Remboursement de huit actions et les intérêts	194 00	$11,493 32
Balance en caisse ce jour:		$1,002 76

Caisse de Bienfaisance.

La balance du 30 novembre 1873 était de	$878 20	
Reçu depuis cette époque	501 60	$2,27908
A déduire: 42 admissions à $11 00		462 0
Balance en caisse:		$917 8

Cette caisse depuis sa fondation a payé l'admission de 94 membres.

Actif de la Société:

L'Asile, ses dépendances, son contenu et ses tombeaux	$22,330 00
A déduire 50 actions à $10 00 soit	500 00
Actif net:	$21,830 00

Rapport du Comité d'Admission.

Le 30 novembre 1873 la Société se composait de	1188 membres	
Admis depuis cette époque	142 "	1313 membres
Sur lesquels il faut déduire:		
Démissionnaires	8	
Décédés à l'Asile	5	
Décédés à domicile	24	
Rayés aux assemblées générales	208	286
Effectif actuel Classés ainsi qu'il suit:		
Membres honoraires	29	
Pensionnaires à l'Asile	18	
Sociétaires suspendus	13	
Fils de Sociétaires	23	
Veuves	60	
Membres actifs	966 total légal 1098 membres	

Comité de secours.

Le Comité a délivré pendant l'année 401 Bons de secours représentant la somme de $2020.00.

Service Médical.

Le rapport du Docteur J. Touatre chargé du service médical de l'Asile, constate qu'il a soigné 33 Sociétaires qui ont séjourné 2444 journées.

Pour le second district, le Dr. J. Touatre a donné ses soins à 400 Sociétaires qui pendant leurs maladies ont nécessité 1874 visites.

Le Docteur A. de Roaldès, chargé du 3ème District, a soigné 153 malades qui ont exigé 630 visites.

Enfin celui du Docteur H. D'Aquin a qui est confié le 1er et 4ème Districts constate qu'il a donné ses soins à 300 malades et qui ont occasionné 828 visites.

Le rapport du Comité de Surveillance, composé à tour de rôle par quinzaine des différents membres du Conseil d'administration n'ont dénoncé aucune plainte dans le service administratif, médical ou intérieur.

Le Conseil d'administration avant de terminer son rapport annonce le résumé des secours accordés aux sociétaires depuis la fondation de la société jusqu'à ce jour:

Malades soignés à l'Asile 5290 qui y ont séjourné 60778 journées.

Malades soignés à domicile 8555 qui ont nécessité 49032 visites.

Secours en espèces $24,176 00.

Le Service administratif, pour l'année 1875, se compose ainsi qu'il suit, d'après le procès-verbal d'élection du 29 novembre:

MM. Jh. Girod, Président, rue Dumaine 72.
F. Tujague, Vice-Président, 14, rue Chartres
N. Bouvier, Trésorier, 43 rue Ste. Anne.
J. Schweitzer, 166, Royale, / J. Leblanc, 265, Vieille-Levée, — Formant le comité des finances.
J. Soudain, 211 Orléans, / L. Marville, 110 Ste-Anne / M. Manadé, 141 St-Louis, / A. Lafond, 109 Bourbon, — Formant le comité de secours.
J. Rivard, 113, St-Pierre, / J. P. Carrère 130 Bourbon, — Formant le comité d'admission.

Le Conseil en terminant ce rapport informe les Sociétaires des nominations qu'il a faites pour cette année.

Secrétaire—L. Simon, coin Toulouse et Chartres, chez M. Rouyer, ou 512 rue Ste-Anne.
Collecteur—P. P. Chabert, 534, rue de Chartres.
Gardien de l'Asile—Jh. Dufant.
Médecins—Pour l'Asile Dr. J. Touatre, 1er et 4ème Districts: Dr. A. W. de Roaldès, résidence 415 Decatur. Office Coin Magazine et Natchez. 2ème District Dr. H. D'Aquin 43 Remparts. 3ème District Dr. A. de Roaldès, 69 Grands Hommes.

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope"

DE LA NLLE-ORLEANS. Bureau No. 31, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1875		100,532 0
Sur les risques d'incendie	60,039 95	
Sur les risques maritimes	14,363 80	
Sur les risques de rivières	6,128 38	100,532 0
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,356 34	
Sur les risques maritimes	6,685 07	
Sur les risques de rivières	180 11	$32,271 72
		67,260 [illegible]
Moins cant. remis aux as	7,315 94	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,305 [illegible]	
Loyer	2,250 07	
Primes retournées	1,091 39	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	19,090 63	41,073
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1875		$ 5,526
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	85,035	
Prêts sur gages	43,617	
Effets pour primes à courte échéance	17,781	
Actions de banque et autres actions	15,430	
Biens fonciers	17,351	
Primes en voie de perception	16,416	
En banque	14,322	
Total de l'actif		$275,386 [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 25 1875.

MERCHANTS' MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.

104 Canal Street

TWENTY-FIRST ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending 31, 1875, including Unearned Premiums of previous year:		
On Fire Risks		$569,[illegible]
On Marine Risks		52,5[illegible]
On River Risks		55,8[illegible]
Total Premiums		$678,160
Less Unearned Premiums		121,468
Net Earned Premiums 31st May, 1875		$556,692
Losses paid— On Fire Risks	$257,444 41	
On Marine Risks	47,682 44	
On River Risks	32,344 05	
	$337,470 90	
Taxes	35,009 29	
Reinsurance and Return Premiums	26,849 72	
Expenses and fifteen per cent rebate less interest	54,930 07	
		454,[illegible]
Profit		$102,42
The Company have the following assets:		
Real Estate		$282,6
City Bonds		215,11
Bank, Railroad and other Stocks		73,611
Notes secured by mortgage and pledge		227,279
Bills receivable		54,917
Premium in course of collection		94 404
State Bonds		[illegible]
Insurance Stock		[illegible]
Stock of Vallette Dry Dock Company		19,124
Mortgage Bonds, Turners' Association		10,100
Mortgage Bonds Odd Fellows' Hall		2,000
		5 600
Cash on hand		108,587
		$1,223,899

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 15th of June, 1875. JAMES FAHEY, N. P.

At a meeting of the Board of Directors held on the 14th day of June, 1875, it was resolved to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of 10 per cent per annum on their stock.

DIRECTORS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

june 16—

TWENTY-SIXTH ANNUAL STATEMENT OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 22, 1875.

The Trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1875.

Fire premiums	$201,309 80	
Marine premiums	42,344 83	
River premiums	112,124 32	$355,767 75
Earned premiums, less reinsurance and return premiums		276,127 7
Losses paid and estimated—including all known and unpaid—		
On fire risks	$67,347 66	
On marine risks	15,447 22	
On river risks	55,553 91	$140,348 [illegible]
Taxes, expenses, rebate in lieu of participation, less interest, discount, etc.	73,705 32	214,0[illegible]
Leaving (after paying 10 per cent interest on capital stock)		$ 62,13
The company have the following assets:		
Bills receivable	$43,674 01	
Loans on bond and mortgage	55,943 33	$ 99,61
Loans on pledge at call	137,439 56	
Cash in Bank	73,089 96	20 54
Real estate		59 4
City bonds, bank and other stocks		51 6
Premiums in course of collection, suspense account, etc.		3,814 11
Total assets		$610,301 91

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 22d day of May, 1875.

WM. H. HOLMES, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans, La.

The Board of Trustees Resolved, That after paying the Annual interest of 10 per cent. on the Capital Stock of the Company, that a dividend of THIRTY PER CENT, be paid in CASH on and after the 14th day of June next, to those parties inquiring with the company entitled to receive the same.

TRUSTEES:

Thos A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham,	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Jos. Bowling,
Edw. J. Gay,	Jno. M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Jos. B. Wolfe,	R. B. Post,
Edw. Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Jos. Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
Geo. W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY

Corner Canal and Camp streets.

FIFTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with their charter, the company publish the following statement:

PREMIUMS (Home and Agencies) DURING THE YEAR ENDING DEC. 31, 1874.

On fire risks	$435,120 58	
On marine risks	55,982 63	
On river and inland	94,294 63	$ [illegible]
Less reserved for unterminated risks December 31, 1874	166,601 53	
Return premiums	33,222 73	
Add interest account		
Home and Agencies.		
Deduct reinsurances	$45,108 99	
Fire losses	$161,144 63	
Marine	57,432 43	
River and inland losses	51,427 45	
	270,004 71	
General expenses	55,250 25	
Taxes	19,430 90	
Commissions	35,550 99	
Rebate	51,394 30	476,83
Net profits		$27,2
The company has the following assets:		
Cash	$ 65,060 89	
Premiums in course of collection	92,13	
Pledges and mortgage notes	211,869	
Bills receivable for premiums	12,461 04	
Bonds, city and other	129,616 55	
Stocks, gas and other	44,05,507	
Agencies' premiums in course of transmission	8,787 21	
Due by insurance companies	7,280 61	
Real estate, corner Camp and Canal	70,662	
Other real estate	70,532 64	
Branch office, Third District, premium in collection	1,875 79	
Suspense account	3,070 16	$758,

LIABILITIES.

Capital stock	$500,000 00	
Reserved for unterminated risks, Dec. 31, 1874	166,601 53	
Interest and dividends uncollected	6,737 15	
Claims against the company	4,293 73	$677,
Surplus more than sufficient to cover depreciation		80,92

The above statement is true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me on this 15th day of January, 1875.

JOHN LE MONNIER, Third Justice of the Peace for the parish of Orleans.

At a meeting of the Board of Directors on the 14th inst., it was resolved to pay an annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives on and after the 1st of February next.

New Orleans, Jan. 16 1875. J. W. HINCKS, Secretary.

Jan17—6m

BILAN DU Louisiana National Bank

DE LA NLLE-ORLEANS, A la clôture des affaires, le 31 décembre 18

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,646,8[illegible]
Bons des Etats-Unis	908,000
Autres bons	227,171
Propriétés foncières	218,297
Dépenses courantes et taxes payées	27,838
Dû par des agents de rachat et de réserves	444,398
Dû par des banquiers et des banques	204,118
En caisse	1,230,326
	$4,921,4[illegible]

PASSIF.

Capital	$1,000,000
Surplus	200,000
Profits et pertes	192,905
Dépôts individuels	2,613,431
Circulation	767,431
Dû à des banques et à des banquiers	138,148
	$4,921,4[illegible]